

**Soixante-dixième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale**  
**9-12 octobre 2023**  
**Le Caire (Égypte)**

**EMRO/RC70/DJ/4**  
**12 octobre 2023**

<b>Inscription</b>	Tous les participants sont priés de s'inscrire à la soixante-dixième session du Comité régional en passant par le service d'inscription en ligne sécurisé à l'adresse suivante : <a href="#">soixante-dixième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (9-12 octobre 2023)</a> , au plus tard le 15 août 2023. Il est recommandé d'utiliser la dernière version du navigateur Google Chrome pour accéder à la page d'inscription. Le Secrétariat de l'OMS vous confirmera votre inscription par courriel. L'inscription est une condition préalable à la participation aux séances en personne.
<b>Documents</b>	Les documents officiels de la session seront disponibles en anglais, arabe et français sur le <a href="#">site Web dédié du Comité régional</a> . Les participants sont priés de bien vouloir consulter les documents en ligne.
<b>Accès à l'Internet</b>	Cette année, la réunion se déroulera uniquement en présentiel. Un accès sans fil à l'Internet est disponible dans toutes les salles de réunion. Le nom du réseau est le suivant : RC70.
<b>Assistance</b>	Vous trouverez <a href="#">ici</a> les coordonnées utiles pour l'assistance informatique et administrative relative au Comité régional.
<b>Déclarations</b>	Des déclarations écrites n'excédant pas une longueur de 600 mots peuvent être soumises pour publication sur le <a href="#">site Web</a> régional de l'OMS à la rubrique correspondante de l'ordre du jour. Ces déclarations doivent être envoyées avant l'ouverture de la soixante-dixième session du Comité régional. Elles peuvent être présentées à la place ou en complément d'une intervention en direct d'un État Membre. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer les déclarations écrites à publier sur le site Web de l'OMS à l'adresse <a href="mailto:emrgogovbod@who.int">emrgogovbod@who.int</a> , en indiquant le nom de la délégation du pays/de l'entité dans l'objet du courriel.
<b>Publications de l'OMS</b>	Une sélection de publications récentes de l'OMS sont disponibles sur le <a href="#">site Web</a> du Comité régional.
<b>Sécurité</b>	Veuillez porter votre badge d'identification RC70 de manière visible et en permanence, à l'intérieur des locaux.
<b>Interventions</b>	Afin de faciliter la rédaction du rapport de la présente session du Comité régional, les délégations peuvent transmettre la version papier du texte de leurs observations à un membre du Secrétariat de l'OMS ou l'envoyer à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:emrgorcrep@who.int">emrgorcrep@who.int</a> .
<b>Composition et participation</b>	Le Comité régional se compose d'un représentant de chaque pays ou territoire de la Région OMS de la Méditerranée orientale. Les délégués des États Membres et leurs conseillers ainsi que les représentants d'autres entités

Disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.emro.who.int/fr/about-who/regional-committee/](http://www.emro.who.int/fr/about-who/regional-committee/)

---

invitées en vertu de l'article 2 du Règlement intérieur du Comité régional, qui ne sont pas en mesure de participer en personne, pourront suivre les séances et les débats par Webcast.

## **Langues**

Les langues de travail du Comité régional sont l'anglais, l'arabe et le français. Les déclarations et autres interventions effectuées dans ces langues seront interprétées simultanément dans les deux autres langues. Les délégués pourront suivre dans la langue choisie en sélectionnant la langue préférée. La réunion sera également diffusée sur le Web en trois langues.

## 1- Programme de travail

Jeudi 12 octobre 2023

Point de l'ordre du jour	Séances ordinaires de la soixante-dixième session du Comité régional
Séance 1	<b>Suivi de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif – questions de gouvernance</b>
4 c)	Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif de l'OMS <a href="#">EM/RC70/8-Annex 1</a>
11	Le point sur l'état des résolutions adoptées par le Comité régional pendant la période 2000-2017, et recommandations liées à leur extinction et aux exigences en matière d'établissement de rapports <a href="#">EM/RC70/14-Rev.2</a>
4 e)	Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de transformation de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale <a href="#">EM/RC70/10</a>
Séance 2	<b>Coordination des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et des Comités régionaux</b>
4 b)	Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses cent cinquante-deuxième et cent cinquante-troisième sessions <a href="#">EM/RC70/8-Rev.1</a>
Séance 3	<b>Assemblée mondiale de la Santé et Conseil exécutif – questions programmatiques et budgétaires</b>
4 f)	Quatorzième programme général de travail, 2025-2028 <a href="#">EM/RC70/11</a>
4 a)	Approche proposée en vue de l'élaboration d'un projet de plan complet pour le cycle d'investissement de l'OMS <a href="#">EM/RC70/7</a> Déclaration de l'Association du personnel de la Région de la Méditerranée orientale (EMRSA) Déclaration de l'Association des anciens membres du personnel et des personnels retraités dans la Région de la Méditerranée orientale (EMR/RFS)
Séance 4	<b>Désignations :</b>
10	Désignation d'un État Membre appelé à siéger au Comité Politiques et Coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine <a href="#">EM/RC70/INF DOC 17</a>
Séance 5	Adoption du rapport, des résolutions et des décisions
Séance 6	<b>Séance de clôture</b>

## **2. Mercredi 11 octobre 2023**

### **Rapports des seizième, dix-septième et dix-huitième réunions du Sous-comité du Programme du Comité régional de la Méditerranée orientale**

Le Dr Riyadh Al-Hilfi, Président du Sous-comité du Programme du Comité régional, a présenté un aperçu des travaux récents du Sous-comité. Le Comité régional a décidé d'adopter le mandat amendé et reformulé du Sous-comité. La dix-neuvième réunion du Sous-comité se tiendra en février 2024.

### **Lieu et date des sessions futures du Comité régional**

Le Comité régional a décidé de tenir sa soixante et onzième session à Doha (Qatar) du 14 au 17 octobre 2024.

### **Composition des organes et comités/commissions de l'OMS**

Le Chef de Cabinet a donné un aperçu de la composition actuelle et future d'un certain nombre d'organes et de comités/commissions de l'OMS, notamment le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé et le Sous-comité du Programme du Comité régional, la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence.

### **Lutte contre les maladies non transmissibles dans les situations d'urgence: cadre d'action régional**

Le Médecin de l'Unité Prise en charge des maladies non transmissibles a fait une présentation sur le cadre d'action régional pour la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) dans les situations d'urgence. Ces dernières perturbent les systèmes de santé, augmentant la morbidité et la mortalité dues aux maladies non transmissibles. La Région est confrontée à de nombreuses situations d'urgence, la moitié de ses pays étant particulièrement exposés au risque d'interruption des services de lutte contre les maladies non transmissibles à la suite de catastrophes ; par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité de ces services. Un cadre régional a été proposé, assorti d'interventions et d'indicateurs stratégiques prioritaires. Il a été recommandé aux États Membres d'intégrer les MNT dans leurs plans nationaux de préparation aux situations d'urgence et de renforcer la coordination et la collaboration afin d'accorder la priorité aux MNT dans les efforts déployés en situation d'urgence, selon une approche englobant tous les risques. Il a également été préconisé de garantir le financement nécessaire à la lutte contre les maladies non transmissibles dans les situations d'urgence et de veiller à ce que les systèmes de soins de santé soient résilients.

Des interventions ont été effectuées par les représentants des membres du Comité suivants (par ordre) : Émirats arabes unis, Pakistan, Arabie saoudite, Maroc, Koweït, Oman, Iraq, République islamique d'Iran, Bahreïn, Somalie, Yémen, Liban, Libye.

Le Directeur du Département Maladies non transmissibles et Santé mentale s'est félicité des actions et de l'expérience approfondie des États Membres, dont beaucoup mettent déjà en œuvre des plans s'inscrivant dans le champ du projet de cadre. Il a par ailleurs reconnu la contribution des organisations partenaires.

La Directrice de la gestion des programmes a souligné l'importance d'une bonne prévention et prise en charge des maladies non transmissibles à tout moment afin de réduire la charge dans les situations d'urgence, et s'est félicitée de l'engagement dont les États Membres ont fait preuve à l'égard du projet de cadre.

Le Directeur régional a conclu en indiquant que les moyens permettant de transcender les épreuves pour parvenir au succès sont déjà disponibles et il s'est montré optimiste quant à la réduction des maux inutiles causés par les maladies non transmissibles dans les contextes de situations d'urgence.

### **Renforcement de la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale**

La Responsable du secteur de programme Préparation aux situations d'urgence et Règlement sanitaire international a fait une présentation sur le renforcement de la préparation en matière de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale. Elle a déclaré que la Région accueille certains des plus grands rassemblements de masse récurrents dans le monde, notamment des événements religieux, sportifs, culturels et politiques, y compris le Hadj en Arabie saoudite, l'Achoura et l'Arba'een en Iraq, et des courses de Grand Prix dans plusieurs pays, et qu'elle organise de plus en plus de rassemblements de masse non récurrents, tels que l'Expo de Dubaï 2020 aux Émirats

arabes unis, la COP27 en Égypte et la Coupe du monde de la FIFA 2022 au Qatar. Ces rassemblements de masse pourraient surcharger les capacités des systèmes de santé et poser des défis dans la gestion des risques sanitaires tels que les maladies transmissibles et non transmissibles, les troubles psychosociaux et les traumatismes résultant de conditions météorologiques extrêmes, d'accidents et d'incidents terroristes. Cependant, les rassemblements de masse offrent également des possibilités d'avantages à long terme pour les systèmes de santé, et l'expérience acquise dans la Région a montré que les risques pouvaient être efficacement atténués grâce à une évaluation et à une planification efficaces des risques. Dans de nombreux pays de la Région, les processus de gestion des rassemblements de masse ne font pas l'objet d'une évaluation efficace des risques, d'une coordination multisectorielle, d'une communication sur les risques et d'une mobilisation communautaire. Il existe en outre des difficultés à documenter et à échanger systématiquement les données d'expérience. S'appuyant sur les multiples enseignements tirés et les réalisations de la Région, un cadre d'action régional a été proposé afin d'améliorer la préparation des systèmes de santé de la Région face aux rassemblements de masse et de réduire au minimum les risques pour la santé publique qui y sont associés.

Des interventions ont été effectuées par les représentants des membres du Comité suivants (par ordre) : Émirats arabes unis, Bahreïn, République islamique d'Iran, Somalie, Iraq, Qatar, Koweït, Égypte, Arabie saoudite et Yémen.

La Responsable du secteur de programme Préparation aux situations d'urgence et Règlement sanitaire international a remercié les représentants pour leur soutien en faveur du projet de cadre et a souligné la nécessité de mieux documenter les réussites et les meilleures pratiques dans la Région et de partager les données d'expérience entre les pays. Elle a déclaré qu'il était important d'intégrer ces enseignements tirés dans les plans existants, y compris ceux relatifs à la mise en œuvre du RSI, et de considérer l'évaluation des risques comme un processus continu. L'OMS est prête à apporter son soutien aux pays dans des domaines tels que l'évaluation des risques, le renforcement des capacités des agents de santé, la communication sur les risques et la mobilisation communautaire, ainsi que le renforcement des capacités aux points d'entrée pour les mouvements massifs de population. Elle a indiqué qu'un cadre opérationnel pour la collaboration transfrontalière était en voie de finalisation et que des efforts étaient en cours pour adapter un outil de gestion des rassemblements de masse aux différents contextes nationaux. Elle a ajouté que les centres d'opérations d'urgence de santé publique pourraient être utilisés comme plateformes pour gérer les rassemblements de masse.

Le Directeur du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire a déclaré que la planification des rassemblements de masse avait considérablement progressé au cours des décennies, et que de grands événements de ce type avaient eu lieu dans la Région pendant la pandémie de COVID-19 sans qu'il y ait d'effets sur la santé publique, grâce à une planification efficace et à des mesures d'atténuation des risques. Il a souligné l'importance de ne pas mettre en place des systèmes parallèles pour les rassemblements de masse, mais plutôt de renforcer les capacités des systèmes de santé pour laisser un acquis durable, ainsi que la nécessité d'améliorer la recherche sur le sujet.

La Directrice, Gestion des programmes, a souligné l'importance mondiale des activités menées dans la Région en matière de rassemblements de masse et a déclaré que cela montrait l'efficacité de la planification et de la préparation.

### **Personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale : passer des enseignements tirés de la COVID-19 à l'action**

La coordinatrice pour les Personnels de santé a fait une présentation sur les personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale, y compris les enseignements tirés de la COVID-19 et la proposition d'action. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des agents de santé pour le maintien de la santé, la prestation de services essentiels et la mise en place de riposte de santé publique aux situations d'urgence sanitaire. La Région est confrontée à des pénuries de personnels de santé de longue date, car les capacités de production des personnels de santé n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique. De nombreux pays sont confrontés à des capacités d'emploi limitées, à des déséquilibres dans la répartition des personnels de santé et dans l'éventail des compétences, à une faiblesse de la gouvernance et des capacités réglementaires, ainsi qu'à une insuffisance d'informations et de bases factuelles pour éclairer les politiques. Les crises et la détérioration des conditions de travail ont accru la mobilité internationale des agents de santé. Par conséquent, un appel a été lancé en vue d'accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action pour le développement des personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale pour la période 2017-2030. Les priorités sont notamment les suivantes : accroître et maintenir les investissements dans la production et l'emploi des agents de santé ; renforcer les personnels de santé au niveau des soins primaires ; réorienter et transformer la formation des professionnels de santé pour répondre aux besoins en compétences des agents de santé actuels

et futurs ; améliorer la fidélisation des agents de santé et répondre à la mobilité croissante des professionnels de santé ; protéger et préserver la santé et le bien-être des personnels de santé ; et promouvoir la solidarité régionale.

Des interventions ont été effectuées par les représentants des membres du Comité suivants (par ordre) : Émirats arabes unis, Bahreïn, République islamique d'Iran, Iraq, Somalie, Koweït, Maroc, Égypte.

La Coordinatrice pour les Personnels de santé a été rassurée de constater que des mesures importantes ont déjà été prises afin d'accorder la priorité aux personnels de santé, et elle a le plaisir de proposer à la Région un outil, sous la forme du cadre régional, pour élaborer des plans stratégiques en vue de mener des actions à long terme.

Le Directeur du Département Couverture sanitaire universelle/systèmes de santé a souligné la nécessité d'investir dans les personnels de santé, estimant qu'un tel investissement constitue un moteur de développement économique.

La Directrice de la gestion des programmes a rappelé au Comité que les personnels de santé jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

### **Changement climatique, santé et environnement : cadre d'action régional, 2023-2029**

Le Conseiller régional pour le climat, la santé et l'environnement a présenté un projet de cadre d'action régional sur le changement climatique, la santé et l'environnement pour 2023-2029. Le changement climatique constitue le plus grand défi sanitaire du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans la Région de la Méditerranée orientale, la hausse moyenne des températures a déjà atteint un niveau alarmant, et l'on s'attend à une nouvelle hausse. Les conséquences pour la santé sont substantielles, a-t-il déclaré, et comprennent l'augmentation des événements météorologiques extrêmes mortels, des cas de maladies non transmissibles, l'émergence et la propagation de maladies à transmission hydrique, alimentaire et vectorielle, les traumatismes résultant des conditions météorologiques extrêmes, la malnutrition, les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, les problèmes de santé mentale et les déplacements de populations. Le nouveau projet de cadre de l'OMS a cinq objectifs : mettre en place des systèmes de santé résilients face au changement climatique et durables sur le plan environnemental ; donner la priorité à la santé dans les politiques relatives au changement climatique ; faire participer efficacement le secteur de la santé pour soutenir l'action climatique d'autres secteurs ; améliorer l'accès du secteur de la santé au financement consacré à la lutte contre le changement climatique ; et constituer une base solide de données factuelles pour l'élaboration des politiques. Le rôle de la communauté de la santé dans la réalisation du cadre comprendra la collaboration avec les partenaires multisectoriels et la mobilisation de ces derniers avec la communauté au sens large et avec la société civile, pour apporter une contribution essentielle à l'adaptation et à la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD.

Des interventions ont été effectuées par les représentants des membres du Comité suivants (par ordre) : République islamique d'Iran, Tunisie, Émirats arabes unis, Libye, Koweït, Iraq, Somalie, Bahreïn, Djibouti, Qatar, Arabie saoudite, Égypte, Yémen.

Le Conseiller régional pour le climat, la santé et l'environnement a déclaré qu'il était encouragé par le soutien des États Membres à approuver le projet de cadre d'action sur le changement climatique et la santé, et a exhorté les pays à s'assurer que leurs voix soient entendues lors de la COP28, étant donné que les réalisations régionales doivent être reflétées dans la déclaration finale de la Conférence en tant qu'exemples de coopération internationale et d'action sur le changement climatique et la santé.

La Directrice du Département de l'Amélioration de la santé des populations a souligné que le changement climatique affectait les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Le projet de cadre est axé sur le secteur de la santé, mais il est de nature multisectorielle ; et les ministères de la Santé sont responsables de la production de données factuelles sur le changement climatique et la santé.

La Directrice de la gestion des programmes a déclaré qu'aucun pays n'était à l'abri des conséquences sanitaires liées à l'environnement pour une série de menaces différentes, notamment l'insécurité alimentaire, l'épidémiologie des vecteurs, les inondations soudaines et la sécheresse. Elle a souligné l'importance de l'action multisectorielle dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

**Autres réunions**

Une séance à huis clos a été organisée sur l'effet des sanctions sur la santé et les systèmes de santé.

Une séance à huis clos s'est tenue pour le Prix de la Fondation de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale.

**Réunion du Comité de rédaction**